

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/03/2016

Réception par le Prefet : 29/03/2016

Publication : 01/04/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-3-7-3

Séance du jeudi 24 mars 2016

CRHF (CENTRE DE RECHERCHES SUR L'HISTOIRE DES FAMILLES) : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 3 FONDS DOCUMENTAIRES PAR LE DEPARTEMENT ET CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. ADRIAN, HEMEDINGER, SCHELLENBERGER, Mme VALLAT.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU les décisions prises par les assemblées générales extraordinaires du CDHF (centre départemental d'histoire des familles à Guebwiller) les 28 septembre 2015 et 10 février 2016,
- VU la liste des fonds mis gracieusement à disposition du CDHF, et, notamment la convention relative à la propriété du fonds GANTER en date du 23 décembre 1991,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention de mise à disposition gracieuse d'un fonds documentaire au bénéfice du centre de recherches sur l'histoire des familles (CRHF), jointe en annexe, à intervenir entre le CRHF et le Département, et autorise le Président du Conseil départemental à la signer ,
- approuve la convention d'occupation des locaux sis au 5, place Saint Léger à Guebwiller, jointe en annexe, intervenir entre le CRHF et le Département, et autorise le Président du Conseil départemental à la signer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité